



## Crédit entreprise et dossier de surendettement

Par **Gérant**, le **20/11/2019 à 19:53**

Bonjour,

Suite à un licenciement, je me suis retrouvé en situation de surendettement et j'ai dû créer un dossier de surendettement. Aujourd'hui je suis chassé pour des emplois salariés mais cela ne correspond à mon projet professionnel qui est de créer mon entreprise dans l'assurance en tant qu'agent général (j'ai été conseiller en gestion de patrimoine salarié d'un grand groupe international).

Je suis dans la période de création du dossier pour le transmettre à une banque en vue de sa validation, mais vu ma situation de surendettement les banques ayant accès à un fichier central national, j'aurais difficilement une réponse favorable des banques pour un emprunt professionnel qui doit me servir à financer le début en trésorerie (~10000€) + le rachat d'un portefeuille de client financier (1ère question : connaissez-vous les montants estimatifs pour 200 clients). Malheureusement, et vu ma situation, je n'ai ni apport, ni droits aux prêts. Certains organismes peuvent intervenir Adie, Nacre, ACCRE, Conseil régional. En combinant l'ensemble je peux espérer, peut-être, (2ème question : pouvez-vous m'éclairer à ce sujet) obtenir les financements nécessaires.

Le choix du statut s'impose pour moi en vue de ma situation, ma manière de fonctionner et le développement que je souhaite lui donner, j'opterais pour une SASU, voir SARL (3ème question : est-ce possible seul?) Il paraît que pour bénéficier encore de mon plan de surendettement je dois absolument être salarié.

Je ne sais pas si le statut de Gérant Salarié peut s'adapter et/ou est judicieux par rapport à ma situation globale financière. Si vous étiez dans mon cas, (4ème question : que feriez-vous?).

Par avance merci de vos réponses en vue de ma situation globale non moins complexe.

Par **youris**, le **21/11/2019 à 09:54**

bonjour,

le problème c'est qu'en problème de surendettement, vous avez interdiction d'aggraver votre endettement, les fichiers de la banque de France, type FICP, doivent être consultés par les

organismes de crédit.

voir ce lien: <https://www.village-justice.com/articles/les-effets-recevabilite-dossier-surendettement-des-particuliers,31928.html>

salutations